



Emploi & Handicap

Engageons
les **solutions** !

DOSSIER DE PRESSE

Conférence de presse
13 novembre 2008 - Saut du Loup à Paris

Contacts presse :

Agence Albertine & Media – 01 48 24 04 50

Patricia Chapelotte et Bertrand de Tilleul

Agefiph

Ghislaine Cristofolletti – 01 46 11 00 69

FIPHFP

Anne Foucault – 01 58 50 96 64/ 06 77 02 98 77

SOMMAIRE

- L'Agefiph et le FIPHFP partenaires pour la 12^e Semaine pour l'emploi des personnes handicapées
- 37 Handichats® pour rencontrer des recruteurs
- Etablissements publics et privés participent à l'opération « Un jour, un métier en action® »
- Le FIPHFP et l'Agefiph publient l'Atlas 2008 de l'emploi des personnes handicapées
- Annexes :
 - Les chiffres de la population handicapée active
 - Convention Agefiph/FIPHFP
 - Présentation de l'Agefiph
 - Présentation du FIPHFP

Le FIPHFP et l'Agefiph, partenaires de la Semaine pour l'emploi

Parce qu'il y a deux fois plus de personnes handicapées au chômage que de valides et qu'un établissement sur quatre n'emploie pas de personne handicapée, l'Agefiph et le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) s'associent afin que la 12^{ème} Semaine pour l'emploi soit le temps fort de mobilisation des employeurs, des personnes handicapées et de leurs partenaires autour d'un slogan fédérateur « **Emploi & Handicap : engageons les solutions** ».

Les grands rendez-vous, du 17 au 22 novembre :

- **Une initiative originale** : Exercer un métier, en binôme avec un salarié valide, l'espace d'une journée, tel est l'objectif de "**Un Jour, un métier en action®**". Cette opération, initiée en 2006 par l'Agefiph, permet de faire découvrir en situation réelle un métier à un demandeur d'emploi handicapé. Cette année, ces personnes seront accueillies au sein des entreprises mais aussi des établissements des fonctions publiques.
- **La première semaine de chats en vidéo**. Les HandiChats® sont filmés et diffusés en direct sur le site dédié à la Semaine pour l'emploi : www.semaine-emploi-handicap-agefiph.fr. Les internautes posent leurs questions en direct à des représentants de grandes entreprises qui répondent face à une caméra. Les réponses aux questions sont filmées en vidéo et simultanément retranscrites en texte et en langue des signes. 37 rendez-vous sont prévus. **Une prestation unique sur Internet en matière de recrutement !**
- **Plus de 300 événements emploi se dérouleront, partout en France**, à l'initiative de l'Agefiph, du FIPHFP et de leurs partenaires : forums emploi, des portes ouvertes dans des centres de formations, des tables rondes, des ateliers de recherche d'emploi et de coaching ... Tous les programmes sur www.semaine-emploi-handicap-agefiph.fr.
- **Des manifestations sportives**, organisées en partenariat avec les comités régionaux de la fédération **Handisport**, permettront aux recruteurs et aux salariés de pratiquer des disciplines paralympiques, **en présence des champions médaillés aux Jeux Paralympiques de Pékin**.

Les grands rendez-vous du FIPHFP :

- **Les colloques «Ensemble, pour une fonction publique exemplaire»**
Le FIPHFP organise **trois colloques régionaux** dans le Nord de la France, pour informer et mobiliser les employeurs publics de la région autour de l'emploi des

personnes handicapées. Le premier colloque se tiendra **à Lille, lundi 17 novembre, en présence de Valérie Létard**, secrétaire d'Etat chargée de la Solidarité, auprès du ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité. Les deux autres auront lieu **à Rouen, mercredi 19 novembre et à Caen jeudi 21 novembre.**

Les grands rendez-vous de l'Agefiph :

● Une table-ronde : « Entrepreneurs : comment réduire votre contribution à l'Agefiph ?

Le 17 novembre de 10h à 12h à la Maison des arts et Métier, **Tanguy du Chéné**, Président de l'Agefiph, invite, en présence de **Philippe Chognard**, Conseiller technique à la CGPME, de **Benoit Roger-Vasselin**, Président de la Commission du travail et politique de l'emploi du MEDEF et de **Muriel Caillat**, Sous-directrice emploi-formation de la FNSEA, les entrepreneurs à réfléchir ensemble autour du thème **« Entrepreneurs, Engageons les solutions »**.

Des échanges organisés autour d'une session plénière, d'un **sondage*** réalisé par Ipsos pour l'Agefiph et de forums de discussion pour informer, débattre et permettre aux entreprises qui sont déjà passées à l'action d'apporter leur témoignage.

● Une manifestation culturelle pour démystifier le handicap, en présence du footballeur Emmanuel Petit co-fondateur de l'association « Les Minots du Golfe »

L'Agefiph présente la pièce **« Un nouveau cap ! » le lundi 17 novembre au Bataclan** créée à l'occasion de la 12^{ème} Semaine pour l'emploi des personnes handicapées. Une pièce de théâtre musicale, interactive, écrite et mise en scène par Hervé de Belloy de la Compagnie Fredonia-Cadres en scène, interprétée par une troupe de comédiens et musiciens valides et en situation de handicap.

Une soirée unique pleine de bonne humeur et de musique !

Didier Fontana, président du Comité national du FIPHFP et **Tanguy du Chéné** président de l'Agefiph, ont signé le 2 juillet 2008 la première Convention cadre entre l'Agefiph et le FIPHFP pour une durée de deux ans et demi. Cette convention vise à faciliter le recrutement et le maintien dans l'emploi de personnes handicapées tant dans le secteur public que dans le secteur privé ; et à mettre des outils et services communs à la disposition des employeurs publics et privés pour y parvenir.

* Résultats du sondage dévoilés le 17 novembre.

HandiChat : 37 chats vidéo sur l'emploi des personnes handicapées

La 12^{ème} édition de la Semaine pour l'emploi de personnes handicapées réunira l'Agefiph et ses partenaires du 17 au 22 novembre 2008 autour du slogan « Emploi & Handicap, engageons les solutions ! » Événement central de cette semaine, l'opération **HandiChat** organisée par l'Agefiph et Interneto.

En 2006, un seul chat sur l'emploi des personnes handicapées était réalisé pendant la Semaine pour l'emploi. En 2007, 4 fois plus de rendez-vous étaient proposés. Au vu du succès rencontré, l'opération est renouvelée et amplifiée en 2008 avec pas moins de 37 rendez-vous sur toute la semaine et une nouveauté : la vidéo, grâce à l'appui de la société Interneto.

La première semaine de chats vidéo dédiée aux personnes handicapées

Tous les jours, du lundi 17 novembre au vendredi 21 novembre, les personnes handicapées échangent en direct avec des experts de l'emploi et du handicap, et les représentants de plus d'une trentaine d'entreprises. Au total 37 chats vidéo sont proposés durant cette semaine.

Des chats vidéo accessibles à tous

Les HandiChats® sont filmés et diffusés en direct sur www.handichat.fr et accessibles depuis le site www.semaine-emploi-handicap-agefiph.fr Les internautes posent leurs questions en direct à des intervenants qui répondent face aux caméras. Les réponses sont filmées et simultanément retranscrites en texte, en vidéo et en langue des signes.

Une première en matière de recrutement

Les internautes posent leurs questions à des grandes entreprises à la recherche de collaborateurs handicapés. Pendant et après le chat, ils peuvent transmettre leur C.V. aux recruteurs.

Pour permettre des rencontres

Plusieurs atouts à ce mode de rencontre : une prise de contact moins intimidante pour les personnes handicapées, et pas de difficultés de déplacement. HandiChat s'adresse à toutes les personnes handicapées à la recherche d'un emploi.

Deux types de chats :

- **32 chats « Entreprises »** : une trentaine de grandes entreprises* présentent leurs actions handicap, les postes qu'elles proposent, la manière dont elles accueillent et intègrent les personnes handicapées... Elles répondent aux questions des internautes. Les entreprises récupèrent également les C.V. déposés par les internautes durant le chat.
- **5 chats « conseil »** donnent la parole à des experts de l'Agefiph et du FIPHFP sur la formation, l'orientation professionnelle, l'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique...

Le programme

Le programme complet des chats vidéo est en ligne sur www.handichat.fr. Les internautes ont rendez-vous **depuis le 3 novembre**, pour commencer à **poser leurs questions**.

Interneto

Partenaire de l'Agefiph pour les chats depuis 2007, Interneto est une société de production de contenus. Interneto est aussi spécialisée dans l'organisation et la diffusion de chats vidéo, particulièrement dans le domaine du recrutement.

* Les entreprises participantes : Pierre et Vacances, Casino, BNP, Mondial Assistance, Total, Crit, SFR, GMF, AREVA, Unedic, Hewlett Packard, EDF, La Banque Postale, Fnac, LVMH, La Banque populaire, Generali, Conforama, FIPHFP, Crédit Agricole, IBM, STEF TFE, Kiabi, Société Générale, Cap Gemini, SNCF, Groupe Flo, Atac, le Club Méditerranée, le groupe Malakoff, la Caisse d'Épargne, Manpower.

Le studio dans lequel se déroulera Handichat se trouve au **59 rue Claude Decaen, à Paris dans le 12e**.

Plan d'accès en cliquant sur le lien :

http://www30.mappy.com/mappymoi/map?data_id=E8A03336-0726-4BC5-BC94-E567C979C37E



Le programme

Horaires	Lundi 17/11	Mardi 18/11	Mercredi 19/11	Jeudi 20/11	Vendredi 21/11
10h – 10h45	Handicap et réussite professionnelle	Orientation, réorientation, comment ne pas se tromper dans ses choix professionnels	LVMH	CV, candidature, entretien... comment aborder la question du handicap ?	Se former, une piste à suivre pour trouver un emploi
11h – 11h45	Pierre et Vacances	GMF	Banque Pop	STEF TFE	Malakoff
12h – 12h45	Casino	Areva	Pause	Kiabi	Caisse d'Epargne
13h – 14h	Pause	Pause	Generali		Pause
14h – 14h45	BNP	Unedic	Conforama	Cap Gemini	Manpower
15h – 15h45	Mondial Assistance	HP	FIPHFP	SNCF	Société Générale
16h – 16h45	Total	EDF	Privé, public, quelles aides pour trouver et conserver son emploi	Groupe Flo	
17h – 17h45	CRIT	Banque Postale	Crédit Agricole	Atac	
18h – 18h45	SFR	Fnac	IBM	Club Med	

Avec le soutien de :



Les employeurs publics et privés participent à l'opération un jour, un métier en action® !

Du 17 au 22 novembre 2007, l'Agefiph et le FIPHFP mobiliseront les personnes handicapées, les employeurs et l'ensemble de leurs partenaires du service public de l'emploi sur le thème «**Emploi & Handicap : engageons les solutions**». Avec «**un jour, un métier en action®**» : lancée par l'Agefiph et réalisée en partenariat avec des établissements privés et publics, cette opération permet de faire découvrir en situation réelle un métier à un demandeur d'emploi handicapé.

L'intérêt pour l'entreprise

- tester des candidats sur un poste précis,
- évaluer les compétences, le potentiel, l'habileté à tenir le poste, les capacités relationnelles,
- évaluer la compatibilité du handicap sur des postes de travail,
- recruter ou constituer un vivier de candidats possibles en cas de postes à pourvoir à court terme,
- sensibiliser les autres salariés à la question du handicap (notamment le salarié valide qui constituera le binôme avec la personne handicapée),
- faire connaître son entreprise ou son secteur d'activité

L'intérêt pour la personne handicapée

- Découvrir un métier pour valider son nouveau projet professionnel,
- Pouvoir en discuter avec le salarié valide qui occupe le poste,
- Démontrer ses compétences et aptitudes relationnelles en situation réelle,
- Reprendre contact avec le monde du travail après une longue interruption pour raison médicales ou de chômage,
- Se mobiliser sur un projet à court terme, source de motivation,
- Evaluer la compatibilité du handicap par rapport à un métier

En 2007, plus de 1000 entreprises, dans toute la France ont participé dans toute la France. Soit dix fois plus que l'année précédente !

Des rencontres plébiscitées par les entreprises et les personnes handicapées !

En 2008, plus de 1000 binômes (personne handicapée/salarié valide) sont déjà prévues dans les établissements privés. Plusieurs établissements publics ont déjà fait acte de candidature pour participer : les mairies de Paris, Meaux, Pantin et le ministère des Finances...

Seconde édition de l'Atlas national de l'emploi et de l'insertion professionnelle des personnes handicapées

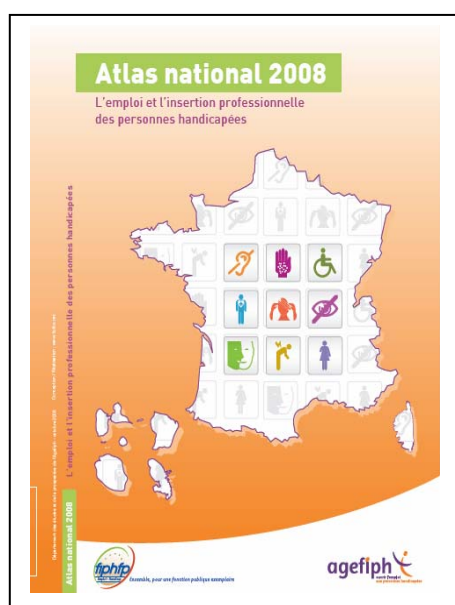
En publiant la seconde édition de l' « Atlas national de l'emploi et de l'insertion professionnelle des personnes handicapées », l'Agefiph et le FIPHFP souhaitent améliorer la connaissance de la population active handicapée à destination des décideurs économiques, politiques et institutionnels. Un ouvrage de référence qui devrait trouver un large écho comme lors de sa première publication.

L'ouvrage rassemble, sur 120 pages, toutes les données connues sur l'emploi des personnes handicapées dans les secteurs privé et public. « *Un recueil exhaustif sur l'emploi et le handicap* », expliquent les cosignataires du document.

Plus complet que l'édition 2005, puisqu'il intègre notamment les informations sur l'emploi public collectées par le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), l'opus 2008 présente en texte et en images (une quarantaine de cartes, de nombreux tableaux et graphiques...) un panorama sur la composition de la population handicapée, le taux d'emploi, les problématiques et les réponses apportées par les nombreux partenariats, les résultats obtenus.

Ce travail de capitalisation, coordonné par l'Agefiph, a nécessité la participation de tous les grands organismes de statistique ainsi que des services de l'Etat et du service public de l'emploi.

L'Atlas est avant tout un outil d'aide à la décision et à l'analyse de l'efficacité des dispositifs et actions menés à l'égard de la population active handicapée.



Il est téléchargeable sur le site de l'Agefiph et sur celui du FIPHFP. Mais également disponible en version papier sur demande.

Annexes

Annexe 1

Les chiffres de la population handicapée

• Données sur les actifs handicapés

- Chaque année, 468 000 personnes en âge de travailler (de 20 à 64 ans) connaissent une situation de handicap, mais seules 215 000 d'entre elles sont officiellement reconnues comme étant handicapées (*estimations Agefiph*).

- **1,8 million de personnes handicapées d'âge actif** (source Insee, enquête emploi 2007)

- la moitié est âgée de 50 ans ou plus,
- taux d'activité : 44 % (70 % pour l'ensemble de la population de 15 à 64 ans),
- taux d'emploi : 35 % (65 % pour l'ensemble de la population de 15 à 64 ans),
- taux de chômage : 20 % (8 % pour l'ensemble de la population de 15 à 64 ans),

- Les travailleurs handicapés représentent 4,5% des effectifs des établissements assujettis dans le secteur privé (données 2005, source Dares), en termes d'« unités bénéficiaires ». Mesurés en équivalents emplois à temps plein, ils représentent 2,7% des salariés de ces établissements.

- 52% des salariés handicapés sont ouvriers (contre 35% pour les salariés en général) et 20% occupent des postes de cadres, de professions intermédiaires ou de techniciens (contre 43%).

- La moitié des emplois occupés par les personnes handicapées se concentre sur 22 métiers, avec une prédominance pour ceux d'agents d'entretien et d'agents administratifs.

- 94% des salariés handicapés occupent des postes en CDI

- 64% des salariés handicapés sont des hommes (chiffre en diminution de 4% sur 3 ans).

- 77% des salariés handicapés sont âgés de plus de 40 ans (contre 50% pour les salariés en général)

• Données sur les demandeurs d'emploi handicapés

- A fin septembre 2008, le nombre de demandeurs d'emploi handicapés immédiatement disponibles (catégories 1 à 3) s'élève à 201 941, soit une baisse de 3,4% en un an ;

LA POPULATION HANDICAPÉE A LA RECHERCHE D'UN EMPLOI (au 30 /09/2008)

129 069	en catégorie 1	(recherche d'un CDI à temps plein)
60 571	en catégorie 2	(recherche d'un CDI à temps partiel)
12 301	en catégorie 3	(recherche d'un contrat à durée déterminée ou saisonnier)
201 941	personnes handicapées à la recherche d'un emploi	

[Donnée ANPE]

- Ils représentent 7,4% de l'ensemble des demandeurs d'emploi de ces trois catégories.

- Plus d'un demandeur d'emploi handicapé sur quatre (27%) s'est inscrit au chômage en raison d'un problème de santé, notamment à la suite d'un licenciement pour inaptitude (21 %) (Enquête Agefiph/ANPE 2006).

- Les demandeurs d'emploi handicapés présentent des difficultés particulières d'insertion par rapport à l'ensemble des demandeurs d'emploi :

> ils ont un faible niveau de formation : 33% ont un niveau inférieur ou égal au CAP (contre 21% dans l'ensemble des publics)

> ils ont un âge élevé : 33% ont 50 ans et plus (contre 16%) ;

> 46% d'entre eux sont chômeurs depuis plus d'un an (contre 29%).

PREMIERS RÉSULTATS AGEFIPH 2008

(Nombre de bénéficiaires)

	jan-sept 2008	Évolution 2008/2007
Contrats primés (CDI et CDD ≥12 mois)	17 812	+ 11%
Contrats d'apprentissage	1 403	+14 %
Contrats professionnalisation jeunes	421	+ 2 %
Contrats professionnalisation adultes	829	+ 29 %
Créations d'activité	2 383	+ 4%
Accessibilité des situations de travail	3 383	+ 17%

Annexe 2

PRESENTATION DE LA CONVENTION CADRE DE COOPERATION ENTRE

Le FIPHFP et l'Agefiph

Des constats partagés...

L'Agefiph et le FIPHFP ont dégagé six constats partagés qui constituent les fondements des champs opérationnels retenus en commun :

1. que ce soit pour accéder à l'emploi public ou privé, les demandeurs d'emploi handicapés souffrent généralement d'un déficit de formation et de qualification professionnelle ;
2. les employeurs publics et privés ne bénéficient pas dans la même mesure de l'appui du réseau de placement spécialisé « Cap emploi » ;
3. les employeurs publics et privés et leurs agents et salariés sont confrontés à des difficultés de reclassement et de maintien dans l'emploi. Ils disposent pour cela de dispositifs méthodologiques et techniques qui doivent être complétés en tant que de besoin ;
4. le pilotage de l'action en faveur de l'emploi des personnes handicapées doit disposer de données statistiques fiables et cohérentes ;
5. l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées nécessitent une action de communication cohérente, soutenue et continue ;
6. l'information des personnes handicapées, des professionnels chargés de les orienter et des élus requiert une action adaptée et permanente.

... qui ont conduit à la définition de champs opérationnels de coopération

Au regard des constats partagés, et en vue d'atteindre l'objectif qu'ils se sont fixés, l'Agefiph et le FIPHFP conviennent de coopérer activement dans les six domaines suivants :

1. la mobilisation du réseau de placement « Cap emploi »,
2. l'effort de formation et de qualification des demandeurs d'emploi handicapés,
3. l'appui au maintien dans l'emploi,
4. les études et les évaluations,
5. la participation à la semaine pour l'emploi des personnes handicapées,
6. les dispositifs d'information.

L'objectif poursuivi par le FIPHFP et l'Agefiph...

consiste à rendre l'accès à l'emploi et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées plus efficace et plus rapide tant dans le secteur public que dans le secteur privé ; et à permettre aux employeurs publics et privés de disposer à terme d'outils et de services communs pour y parvenir.

Cette convention est conclue pour une durée de deux ans et demi : du 1^{er} juillet 2008 au 31 décembre 2010. Les ajustements qui s'avèreront nécessaires en cours de période conventionnelle se feront par voie d'avenants.

Les actions communes à l'Agefiph et au FIPHFP

1. Mobilisation du réseau de placement « Cap Emploi »

Le FIPHFP et l'Agefiph ont légalement vocation à cofinancer les organismes de placement spécialisés porteurs de l'offre de service « Cap emploi ».

Le service « Cap Emploi » doit bénéficier à l'identique aux publics qui s'orientent vers le secteur public ou privé, ainsi qu'à l'ensemble des employeurs relevant des champs d'intervention des deux organismes.

En sa qualité de financeur, le FIPHFP participe avec l'Etat, l'Agefiph et l'ANPE aux différentes instances de pilotage des Cap Emploi : Comité de pilotage et Comité de suivi nationaux, Comités de pilotage et Comités de suivi régionaux et il participe à ce titre :

- *à la définition des objectifs annuels d'activité (placement, formation) des Cap Emploi, ainsi qu'à la préparation de la future convention Cap Emploi en y intégrant la réforme du service public de l'emploi ;*
- *aux travaux engagés sur l'évolution de l'offre de services, du système d'information, du reporting et à la mise en œuvre de l'enquête de satisfaction relative aux Cap Emploi qui sera conduite au second semestre 2008 ;*
- *à la définition de nouveaux indicateurs de suivi et de mesure de l'efficacité des Cap Emploi sur lesquels sera assise l'évolution des financements.*

Modalités d'action : Pour 2008, la mobilisation du réseau de placement « Cap Emploi » se réalise sur la base de la « Convention Cap Emploi 2007-2008 » qui lie chacun des opérateurs de placement à l'Agefiph et définit, notamment, le contenu de l'offre de services des Cap Emploi aux personnes handicapées en recherche d'emploi, et aux entreprises.

L'offre de services aux personnes, sur la base d'une analyse de la demande, et dans la perspective d'une insertion en milieu ordinaire de travail, repose principalement sur :

- l'élaboration et la validation du projet professionnel,
- l'élaboration et la validation du projet de formation,
- l'accompagnement à la recherche d'un emploi,
- l'appui à la négociation de l'emploi.

L'offre de services aux entreprises repose principalement sur :

- l'information et le conseil sur l'emploi des personnes handicapées,
- la sensibilisation de l'employeur et des équipes de travail à l'emploi de personnes handicapées,
- l'accompagnement de l'entreprise dans un projet de recrutement,
- l'appui opérationnel au recrutement d'une personne handicapée,
- le suivi du salarié en emploi dans l'entreprise.

A partir du second semestre 2008, les offres de services portées par le réseau « Cap Emploi » ont vocation à s'adresser à toutes les personnes handicapées en recherche d'emploi ainsi qu'à tous les employeurs relevant des périmètres d'intervention du FIPHFP et de l'Agefiph.

Pour 2009 et 2010, les modalités d'intervention du réseau « Cap Emploi » se réaliseront conformément aux dispositions de la nouvelle convention en cours d'élaboration, dont les principes, le contenu, les règles d'évaluation et de pilotage seront arrêtés par le Comité national de pilotage. A ce titre, le FIPHFP sera signataire des conventions d'objectifs et des conventions de financement passées avec les « Cap Emploi ».

Objectifs chiffrés : sur la base d'une estimation au plan national d'un volume d'emploi réparti à 80% pour le secteur privé et 20% pour le secteur public, le FIPHFP fixe comme objectif cible, à la mobilisation du réseau « Cap Emploi », au terme de la présente convention, de permettre l'insertion professionnelle chez les employeurs publics relevant de son champ d'intervention, d'au moins 20% des personnes handicapées placées, dans le cadre des orientations qui seront arrêtées par le Comité de pilotage national. Cet objectif sera décliné annuellement pour chaque « Cap Emploi », dans le cadre des lettres d'objectifs, qui seront élaborées par chaque Comité de pilotage régional.

Modalités financières

En année pleine, et en valeur 2008, les participations des acteurs au financement du réseau Cap Emploi sont les suivantes :

Agefiph : 54 M€, ANPE : 22 M€, FIPHFP : 14 M€ soit un total de 90 M€

Appuis spécifiques :

L'accompagnement vers l'emploi nécessite pour certaines catégories de personnes handicapées (sensoriels, moteurs lourds, ou psychiques en particulier) des interventions pour des besoins directement imposés par le handicap. Ces interventions sont réalisées par des opérateurs associatifs et prestataires spécifiques sur la base de cahiers des charges et référentiels d'activité. Elles seront mobilisées en tant que de besoin par les Cap Emploi pour toute situation d'accès à l'emploi au sein des fonctions publiques. Ces interventions seront portées à la connaissance des employeurs publics relevant du FIPHFP.

Le FIPHFP cofinance ces interventions à hauteur de 2,78 M€ en année pleine.

2. Effort de formation et de qualification des demandeurs d'emploi handicapés

Le FIPHFP, au même titre que l'Agefiph, contribue au financement de l'effort de formation à destination des travailleurs handicapés. A ce titre, il propose à l'Agefiph une enveloppe nationale régionalisée (sur la base des effectifs des fonctions publiques).

Cette enveloppe a pour objet le financement des actions suivantes : bilans de compétence, actions d'évaluation, d'orientation, actions de mobilisation et de remise à niveau (types formations courtes Agefiph), ainsi que des actions professionnalisantes de type pré-qualification ou qualification (type formations collectives Agefiph).

Modalités d'action

Au plan territorial (bassin d'emploi, département, région) l'effort de formation s'apprécie après examen des diagnostics emploi-formation. Les besoins de formation et de qualification des bénéficiaires de l'obligation d'emploi pour accéder aux emplois de la fonction publique sont intégrés par les délégations régionales de l'Agefiph, après concertation avec le FIPHFP, pour établir les diagnostics emploi-formation avec le SPE et déterminer les actions de formation cofinancées.

Le financement apporté par le FIPHFP a pour objet le financement des actions suivantes : bilans de compétence, actions d'évaluation, d'orientation, actions de mobilisation et de remise à niveau (types formations courtes Agefiph), ainsi que des actions professionnalisantes de type pré-qualification ou qualification (type formations collectives Agefiph).

Le FIPHFP propose à l'Agefiph une enveloppe nationale régionalisée (sur la base des effectifs des fonctions publiques). Cette enveloppe est répartie par le FIPHFP en pourcentage par type d'action et par domaine de formation. L'enveloppe proposée par le FIPHFP est mise en œuvre par l'Agefiph dans le cadre de son programme courant.

Modalités financières

Le budget formation de l'Agefiph pour 2008 s'élève à 163 M€ dont 26 M€ au titre du programme complémentaire. En année pleine, et en valeur 2008, la participation du FIPHFP au financement des actions de formation sera de : 15 M€.

3. Appui au maintien dans l'emploi

➤ *L'offre de services pour le maintien dans l'emploi des personnes handicapées (SAMETH) financées par l'Agefiph comprend :*

- *un service d'information*
- *un service de facilitation : pour faciliter la mise en œuvre d'une solution de maintien déjà identifiée dans l'entreprise et acceptée*
- *un service de conseil : pour éclairer sur les conditions d'une démarche de maintien*
- *un service d'ingénierie : pour aider à la recherche et à la mise en œuvre de la solution de maintien.*

Cette offre de service des SAMETH est portée à la connaissance des employeurs relevant du FIPHFP, qui pourront y recourir en tant que de besoin avec son appui financier.

Modalités d'action : l'Agefiph met à disposition du FIPHFP une description précise de l'offre de service des SAMETH aux employeurs publics, des conditions et des coûts de sa délivrance.

Le FIPHFP diffuse cette offre de service aux employeurs publics relevant du Fonds.

Les employeurs publics qui souhaitent recourir à cette offre de service contractent avec le Sameth compétent sur leur territoire et en informent le FIPHFP.

Le service est rendu à l'employeur public sans que celui-ci soit soumis à facturation.

Le FIPHFP rembourse l'Agefiph des prestations mise en œuvre au bénéfice des employeurs publics.

Le FIPHFP provisionne une enveloppe prévisionnelle annuelle de 0,750 M€ dont le montant sera ajusté en fonction de la demande réelle des employeurs publics.

➤ *COMETE France, a initié dans un certain nombre d'établissements de médecine physique et de réadaptation, une prise en charge précoce, pendant la phase active de soins, de l'accès ou du retour à l'emploi des personnes handicapées hospitalisées, afin de les maintenir dans une dynamique d'insertion sociale et professionnelle*

Le but de cette action est de construire avec la participation volontaire et active de la personne en situation de handicap un projet professionnel qui pourra se concrétiser dès la sortie de l'établissement.

L'action de COMETE France est conduite pour des patients présentant une pathologie neuro-psychomotrice lourde, principalement représentée par les atteintes médullaires, les cérébrolésés (traumatismes crâniens et hémiplésiques), les scléroses en plaques, les poliomyélites, les infirmes moteurs cérébraux.

Modalités d'action

Les actions des équipes COMETE France se décomposent en quatre phases :

- Accueil du patient et évaluation au regard d'un avenir social et professionnel
- Elaboration du projet d'insertion professionnelle et évaluation de sa faisabilité
- Mise en œuvre du plan d'action pour le maintien dans l'emploi

- Suivi du devenir des personnes accompagnées en phase 3 deux années après la sortie de l'établissement.

Dans le cadre de la présente convention, le FIPHFP diffuse cette offre de service aux employeurs publics et aux agents et salariés relevant du Fonds.

Les agents et salariés des trois fonctions publiques peuvent recourir gratuitement au service COMETE France.

Modalités financières

Le FIPHFP participe au financement de Comète France à hauteur de 0,335 M€ par an.

4. Etudes et évaluations

L'Agefiph associe le FIPHFP à la réactualisation de l'ATLAS national de l'emploi et de l'insertion professionnelle des personnes handicapées, qui sera complété par une partie spécifique aux fonctions publiques.

Afin de contribuer à l'amélioration de la connaissance de la population active handicapée des secteurs public et privé et des efforts engagés pour améliorer l'emploi et l'insertion professionnelle des personnes concernées, le FIPHFP s'associe à la nouvelle édition de l'Atlas national édité par l'Agefiph. Cette édition 2008 intégrera les données et informations concernant la fonction publique.

Le FIPHFP et l'Agefiph conviennent annuellement de se concerter pour arrêter, le cas échéant, des études et évaluations communes, relatives à l'emploi des personnes handicapées ou à une meilleure connaissance statistique des bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

5. Participation à la « Semaine pour l'emploi des personnes handicapées »

Il est convenu que le FIPHFP participera activement à la Semaine pour l'emploi tant au plan national qu'au plan régional :

- *en s'associant aux manifestations organisées par l'Agefiph,*
- *en proposant des événements intéressants les trois fonctions publiques.*

Le FIPHFP et l'Agefiph conviennent de se concerter à l'échelon national et à l'échelon régional sur leur participation à la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées, afin de :

- coordonner les actions qu'elles conduisent dans le cadre de cet événement
- décider, le cas échéant, des actions communes conçues en commun et cofinancées selon des modalités pratiques à convenir au cas par cas.

6. Dispositifs d'information

L'Agefiph et le FIPHFP conviennent de conduire en commun, lorsque cela apparaît pertinent des actions d'information à destination de leurs publics, de leurs partenaires ou de leur environnement institutionnel.

Annexe 3

Ouvrir l'emploi aux personnes handicapées dans le secteur privé, telle est la mission de l'Agefiph depuis vingt ans

Un organisme paritaire

L'Agefiph est une association (loi 1901), mise en place par la loi du 10 juillet 1987, et administrée par un Conseil d'administration composé de 4 collèges de 5 membres représentant l'ensemble des acteurs impliqués dans la politique d'emploi des personnes handicapées (employeurs, salariés, associations, personnes qualifiées).

Une mission de service public

Partenaire de la politique de l'emploi menée par les pouvoirs publics, l'Agefiph est aujourd'hui un acteur central de l'emploi des personnes handicapées. Une mission de service public qui s'inscrit dans le cadre d'une convention triennale signée avec l'Etat dont le principe est inscrit dans la loi Handicap du 11 février 2005.

Une organisation déconcentrée

Le siège est situé à Bagnex (92). La Direction générale et ses directions nationales (direction des interventions, direction des grands comptes, direction des études et évaluations) et 3 directions territoriales déclinent et coordonnent les décisions du conseil d'administration auprès des 20 délégations régionales (dont 2 dans les Dom) afin d'améliorer continuellement le service rendu aux entreprises et aux personnes handicapées.

Des services et des aides directes

L'Agefiph intervient comme conseil et financeur pour la prise en charge des besoins spécifiques liés au handicap de la personne, dans le cadre de son accès à l'emploi ou de son maintien. A ce titre, elle met en œuvre des services par l'intermédiaire de professionnels de l'insertion et du maintien dans l'emploi, et attribue des aides directes aux personnes handicapées et aux employeurs.

En 2007, 251 800 personnes handicapées ont bénéficié d'une aide de l'Agefiph (+13 % par rapport à 2006). Et chaque année, l'Agefiph soutient plus de 60 000 actions en direction des entreprises.

Des services et un réseau de partenaires sélectionnés

L'Agefiph apporte également, en s'appuyant sur un large partenariat qu'elle mobilise et anime des services aux personnes handicapées et aux entreprises :

- en mobilisant le réseau d'insertion et de placement Cap Emploi
- en apportant le concours d'un réseau de maintien dans l'emploi (Sameth),
- en s'inscrivant dans les politiques régionales de formation professionnelle,
- en assurant un accompagnement spécifique vers et dans l'emploi des personnes rencontrant des difficultés particulières liées à leur handicap,
- en participant à l'information et à la mobilisation du monde économique,
- en leur offrant l'appui de prestations ergonomiques.

1987 – 2007 : des résultats probants

En 20 ans, le nombre de personnes handicapées insérées dans l'emploi a été multiplié par 16.

En effet, avant la loi de 1987, on estimait à près de 7 000 le nombre annuel d'embauches de personnes handicapées. En 2007, on en comptait 107 000 !

L'action de l'Agefiph en quelques chiffres (1990-2007) :

- 757 000 personnes ont trouvé un emploi
- 80 000 personnes ont fait l'objet d'un maintien dans l'emploi
- 764 000 personnes ont suivi une formation
- 2,753 millions d'aides et appuis ont été dispensés aux personnes ou à leur employeur.

Le FIPHFP Ensemble, pour une fonction publique exemplaire

Créé par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le **Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique** facilite l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, en mettant à la disposition des employeurs publics des financements ainsi que des ressources d'expertise et de conseil. Le FIPHFP aide ainsi les employeurs des trois fonctions publiques à atteindre l'objectif fixé par la loi d'emploi de 6 % de personnes handicapées.

Le FIPHFP a une double vocation :

- favoriser, grâce à une politique incitative, le **recrutement** des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques (Etat, territoriale, hospitalière) et la Poste
- et aider à leur **maintien dans l'emploi**.

Le FIPHFP intervient sous deux formes

- Il finance des aides au cas par cas pour favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées : aménagements des postes de travail, formations professionnelles spécifiques, mise à disposition d'auxiliaires de vie... Il peut également prendre en charge certaines actions de sensibilisation et d'information des agents susceptibles d'être en relation avec les personnes handicapées.

Pour les demandes d'aides ponctuelles, le FIPHFP met à la disposition des responsables des ressources humaines une plateforme entièrement dématérialisée sur son site, www.fiphfp.fr.

- Les employeurs qui souhaitent s'engager dans des politiques globales d'emploi des personnes handicapées peuvent quant à eux signer une **convention pluriannuelle** (un à trois ans) avec le FIPHFP. Elaborée avec l'appui des Délégués interrégionaux handicap (ils sont sept sur le territoire métropolitain), cette convention permet de structurer la démarche, les objectifs de l'employeur et les actions projetées pour conduire un plan d'action complet de financements accordés par le FIPHFP pour mettre en oeuvre ce programme d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Ce sont les contributions des établissements publics qui n'atteignent pas le taux de 6% de bénéficiaires de l'obligation d'emploi qui permettent de financer les aides et actions mises en place par les employeurs publics.

Le FIPHFP est également le **partenaire** des acteurs qui agissent dans le domaine du handicap au service de l'insertion et de l'emploi des personnes handicapées dans la Fonction Publique : associations de personnes handicapées, employeurs publics, syndicats, organismes de placement et associations spécialisées.

En 2008, les interventions du FIPHFP sont montées en puissance

Les crédits d'intervention engagés en 2008 s'élèveront à 160 M€ (sur les 18 premiers mois de son fonctionnement en 2006-2007, le FIPHFP avait engagé 24 M€, principalement au cours des derniers mois de 2007).

En 2008, la plateforme des aides du FIPHFP aura traité près de 3000 demandes d'aides (1300 en 2006-2007). Le montant des aides payées s'élève à 3 M€ et elles ont bénéficié à 3 600 personnes handicapées.

Le FIPHFP aura signé cette année près de 100 conventions avec des employeurs publics (départements ministériels, établissements publics nationaux, collectivités locales et structures hospitalières).

Le FIPHFP s'est également engagé dans des partenariats qui permettront d'appuyer plus activement les démarches des employeurs publics en faveur de l'emploi des personnes handicapées : avec l'Agefiph, les Cap Emploi, les Centres de gestion de la fonction publique territoriale, le CNFPT..